



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 10-2016 - Séance du 13 juin 2016 - Orale

Changement de transporteur pour les déchets

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au terme du mandat confié aux transporteurs actuels (SRS) et aux repreneurs pour la papier et le verre (Retripa), la municipalité a lancé un appel d'offres en procédure ouverte soumise aux réglementations sur les marchés publics.

Quatre entreprises ont soumissionné et à la suite des analyses effectuées avec l'aide d'un mandataire, la municipalité a attribué à Retripa Crissier SA la collecte et le transport des déchets urbains ainsi que la reprise du papier-carton et du verre. Avec ces nouveaux contrats, des économies substantielles pourront être réalisées.

Le changement sera effectif au 1^{er} juillet prochain. La municipalité remercie SRS (Swiss Recycling Services SA) pour sa collaboration pendant plus de 10 ans et souhaite la bienvenue au nouveau prestataire.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


A. Bovay



Le Secrétaire


J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 13 juin 2016

M. Claude Schwab, municipal délégué

Copie : bureau du conseil communal